

—◆—
DEPARTEMENT DE L'ORNE

DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

**COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »
DOMFRONT - COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE**

—◆—

CONVENTION

**DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ENTRE
LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de Domfront en Poiraise, Département de l'Orne

Dont le siège social se trouve Place de la Roirie – Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Représentée par Monsieur Bernard SOUL,

Agissant en qualité de Maire et pour le compte de ladite commune en exécution de la délibération du Conseil municipal en date du ...

Et désignée ci-après par l'appellation "la Commune"

d'une part,

ET

La Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray Interco, Département de l'Orne

Dont le siège social se trouve au 1 Place du Général Leclerc BP 23 Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE

Identifiée sous le numéro SIRET : 200071520 00015

Représentée par Monsieur Bernard SOUL,

Agissant en qualité de Président et en exécution notamment des délibérations du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 et du

Et désignée ci-après par l'appellation "la Communauté de communes »

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La Commune de Domfront en Poiraise est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT n°1 d'une superficie de 10 902 m².

La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco organise et gère dans le cadre de ses compétences optionnelles le service public d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune historique de Domfront de 1999, prévoyait l'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées au lieu-dit « Les Tanneries ».

Domfront-Tinchebray Interco va effectuer les travaux de création d'un réseau d'eaux usées afin de pouvoir raccorder 9 maisons d'habitation, disposant actuellement d'un dispositif d'assainissement non collectif non conforme.

La topographie du terrain nécessite la mise en place d'un poste de refoulement pour rejoindre le réseau sis rue des Tanneries.

La commune de Domfront en Poiraise propose de mettre à disposition de Domfront-Tinchebray Interco une partie de la parcelle cadastrée section AT n° 1 au lieu-dit « Les Tanneries » à Domfront, afin de pouvoir y installer un poste de refoulement des eaux usées.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco doit signer une convention de mise à disposition d'une partie de cette parcelle avec la commune qui en est propriétaire.

ARTICLE 1^{ER} :

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition de la Communauté de communes le terrain défini ci-après dans le cadre de sa compétence « assainissement », en application des articles L5211-5 III et L1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DU BIEN

Dans le but de pouvoir refouler les eaux usées des habitations sises au lieu-dit « les Tanneries » vers le réseau d'assainissement collectif des eaux usées qui se trouve rue des Tanneries (sur la RD 22A), la Commune met à la disposition de la Communauté de communes, une partie de la parcelle cadastrée section AT n° 1 dans le but d'installer un poste de refoulement des eaux usées nécessaire pour raccorder les eaux usées des habitations sises au lieu-dit « Les Tanneries » au réseau d'assainissement collectif existant.

La partie de terrain mise à disposition, d'une superficie d'environ 15 m², se situe au nord de la parcelle AT n° 1 en limite de la voie communale dénommée « Sente des Tanneries » et plus précisément au nord-ouest de l'ancienne usine d'eau potable.

Cet espace sera clôturé et sous la responsabilité de la Communauté de communes en tant que détenteur de la compétence « assainissement ».

Le plan annexé à la présente convention permet de localiser le terrain concerné. Les limites définies sur le plan sont données à titre purement indicatif (pas de bornage).

ARTICLE 3 :

La Commune autorise la Communauté de communes à installer un poste de refoulement des eaux usées sur la parcelle énumérée à l'article 2 de la présente convention, dont elle est propriétaire, lequel est destiné à l'exercice de la compétence communautaire « assainissement ».

De même, la Commune autorise tous travaux nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution de la gestion des eaux usées.

Des agents ou entrepreneurs accrédités par la Communauté de Communes pourront pénétrer sur cette parcelle en vue de la construction, de l'entretien ou de la réparation de cet ouvrage.

L'accès au poste se fera à partir de la voie communale dénommée « Sente des Tanneries ».

ARTICLE 4 :

La Commune met ce terrain à disposition de la Communauté de communes aussi longtemps que ce bien est nécessaire à l'exercice de la compétence « assainissement ». Cette mise à disposition cesse le jour où la Communauté de communes renonce à cette compétence, en cas de retrait de la Commune ou de dissolution de la Communauté de communes. A la fin de l'exercice de cette compétence, ou dans le cas où le bien n'est plus nécessaire à l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes est tenue d'évacuer les lieux occupés et de rétrocéder le bien au nouvel organisme en charge de cette compétence.

ARTICLE 5 :

La Commune reste propriétaire du terrain pendant toute la durée du transfert de la compétence. La Communauté de communes est substituée à la commune dans ses actes, délibérations et contrats se rapportant à la partie de terrain désignée.

S'agissant d'un service d'intérêt public transféré par la Commune, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Fait en deux exemplaires originaux,

A TINCHEBRAY BOCAGE, le

Pour la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco
Le Président, Bernard SOUL

Pour la Commune de Domfront en Poiraise
Le Maire, Bernard SOUL

Liste des documents annexés :

- Plan cadastral
- Plan du projet

Département :
ORNE

Commune :
DOMFRONT EN POIRAIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC POLE TOPOGRAPHIQUE
ET DE GESTION CADASTRALE 6 bis rue
Jean Joly 61200
61200 ARGENTAN
tél. 02.33.12.18.90 -fax
ptgc.orne@dgif.finances.gouv.fr

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

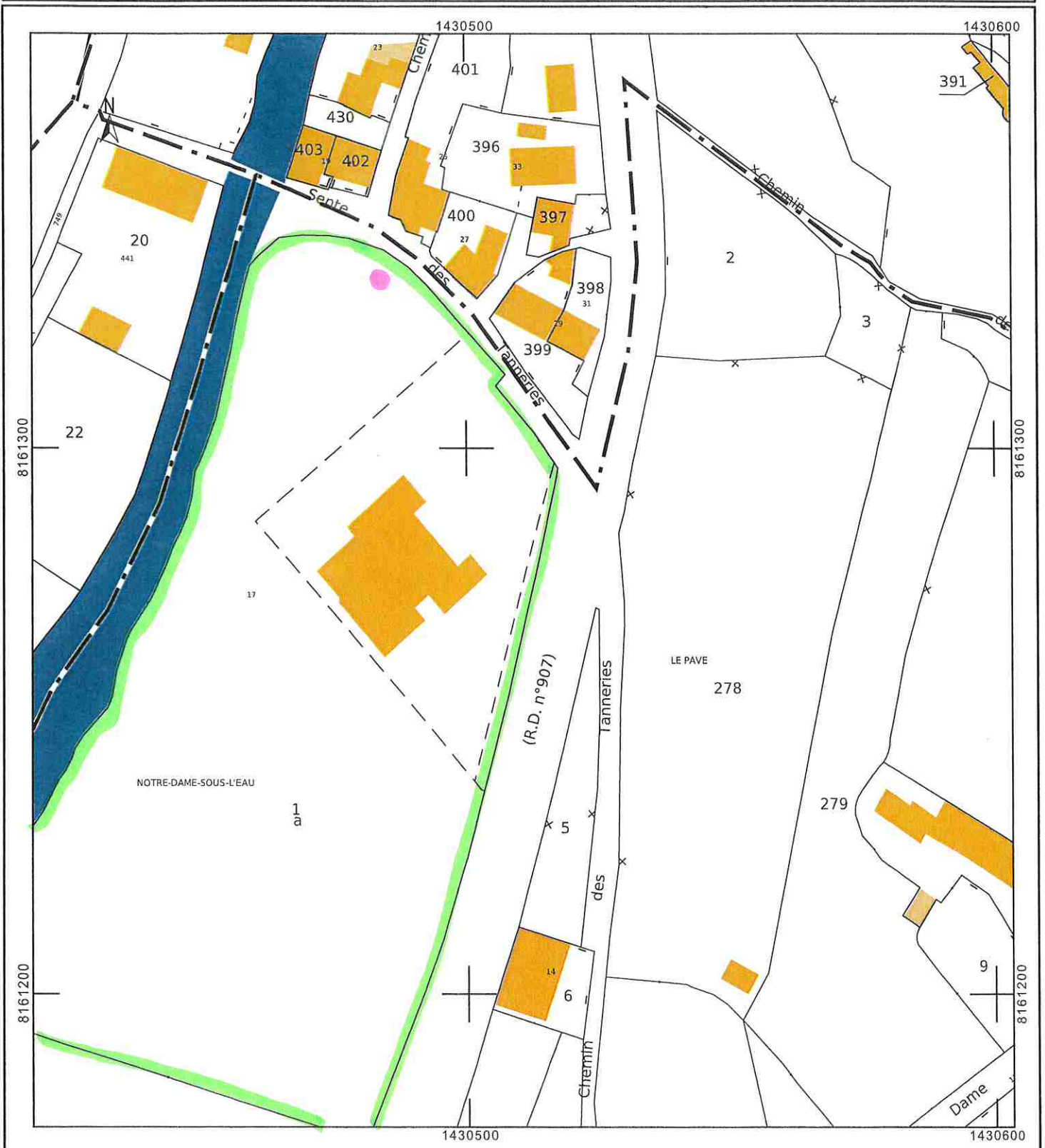
Date d'édition : 15/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

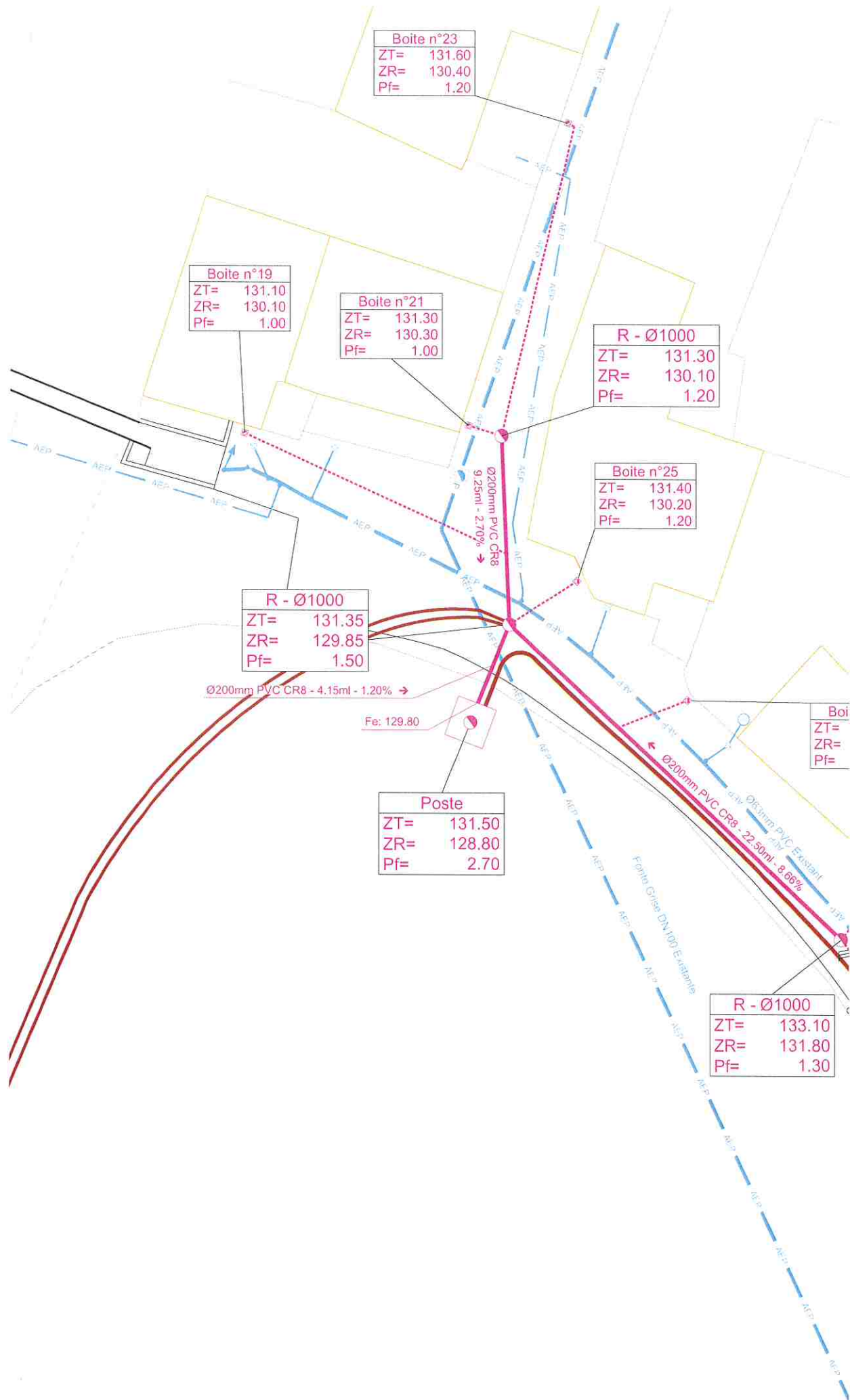
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

● emplacement PR

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





| |
|------------|
| Boite n°23 |
| ZT= 131.60 |
| ZR= 130.40 |
| Pf= 1.20 |

| |
|------------|
| Boite n°19 |
| ZT= 131.10 |
| ZR= 130.10 |
| Pf= 1.00 |

| |
|------------|
| Boite n°21 |
| ZT= 131.30 |
| ZR= 130.30 |
| Pf= 1.00 |

| |
|------------|
| R - Ø1000 |
| ZT= 131.30 |
| ZR= 130.10 |
| Pf= 1.20 |

| |
|------------|
| Boite n°25 |
| ZT= 131.40 |
| ZR= 130.20 |
| Pf= 1.20 |

| |
|------------|
| R - Ø1000 |
| ZT= 131.35 |
| ZR= 129.85 |
| Pf= 1.50 |

| |
|------------|
| Poste |
| ZT= 131.50 |
| ZR= 128.80 |
| Pf= 2.70 |

| |
|-----|
| Boi |
| ZT= |
| ZR= |
| Pf= |

| |
|------------|
| R - Ø1000 |
| ZT= 133.10 |
| ZR= 131.80 |
| Pf= 1.30 |

Ø200mm PVC CR8 - 4.15ml - 1.20% →

Ø200mm PVC CR8
9.25ml - 2.70%

Ø200mm PVC CR8 - 22.50ml - 8.66%

Fondri Grises DN100 Existant

Ø1000mm PVC Existant

Fe: 129.80